FO HEBDO
la Force de l'information

Pascal Lopez, délégué central chez Sanofi SAG, a dénoncé, en juin 2017, un système d'évaluation illégale de cadres. Depuis, le syndicat a triplé son nombre d'adhérents. **P. 8**

© F. BLANC

LES POLICIERS SUBISSENT LES EFFETS DE CYCLES DE TRAVAIL STRESSANTS **P. 4**

DÉFICIT DE LA SÉCU : LA COUR DES COMPTES VEUT EN VENIR À BOUT **P. 5**

FO HEBDO
N° 3262
Du 6 au 12 décembre 2017
Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Les salariés sont-ils satisfaits de leur emploi ?

ÉVÉNEMENT P. 2-3

ENQUÊTE
Une étude de Sciences Po, réalisée auprès de 10 000 salariés, a mesuré le rapport des Français à leur travail.

SURPRISE
Le mode de gestion et la reconnaissance comptent autant que la rémunération.

SERVICE PUBLIC
Les fonctionnaires accordent une très grande importance à l'utilité sociale de leur fonction.

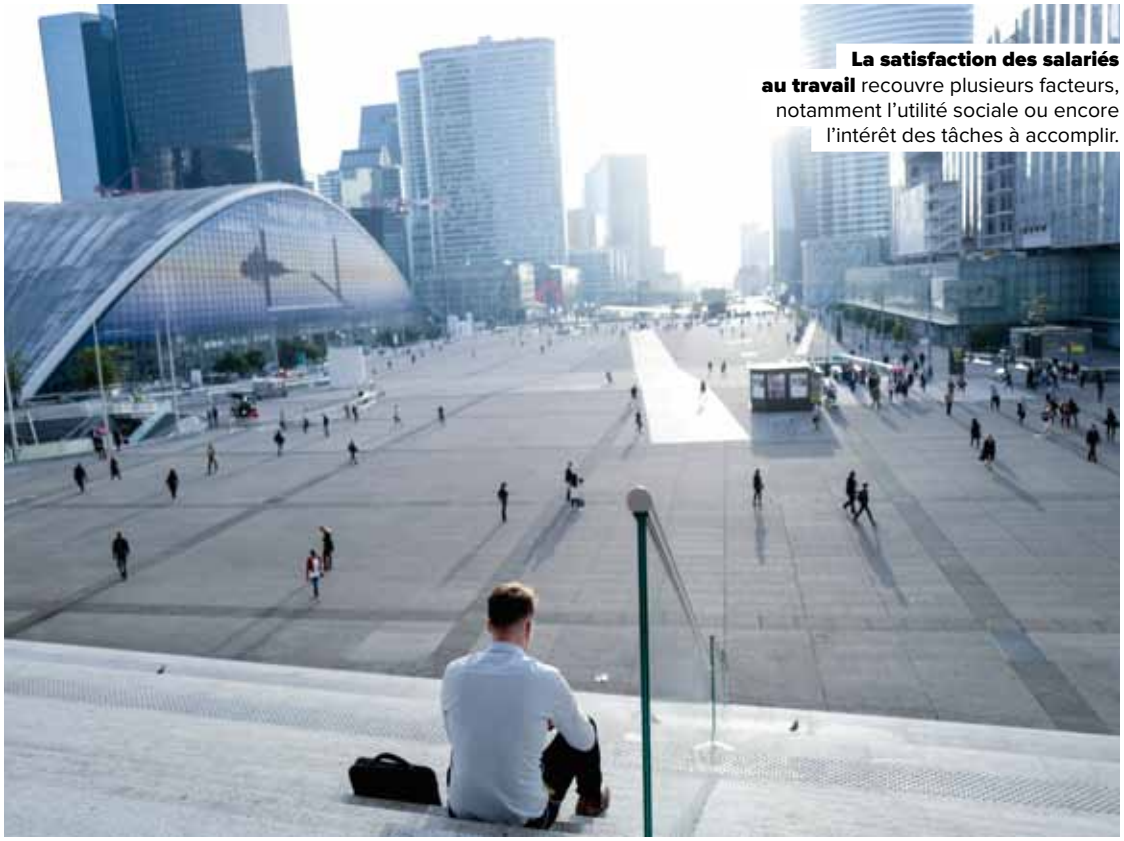

La satisfaction des salariés au travail recouvre plusieurs facteurs, notamment l'utilité sociale ou encore l'intérêt des tâches à accomplir.

© DENIS ALLARD / REA

© F. BLANC

Deux concertations, une négociation et des discussions

Éditorial par Jean-Claude Mailly

Actuellement, une concertation est engagée sur l'apprentissage. Une négociation s'est ouverte, entre confédérations syndicales et organisations patronales, sur la formation professionnelle. Et prochainement, une concertation s'engagera sur l'Assurance chômage. Sur tous ces domaines, Force Ouvrière a présenté ses positions et lignes rouges. Sur l'apprentissage, par exemple, nous demandons un vrai statut de l'apprentissage, mais aussi des maîtres d'apprentissage. FO estime par ailleurs qu'il ne devrait pas y avoir d'antinomie entre enseignement professionnel et centres de formation d'apprentis. Sur la formation professionnelle, outre le maintien de la mutualisation avec les OPCA, nous rappelons notamment qu'un droit

Suite page 3

FO HEBDO N° 3262
Mercredi 6 décembre 2017

Quand l'utilité sociale dope la motivation des agents publics

Ce qui motive les salariés du privé dans leur travail n'est pas tout à fait identique à ce qui enthousiasme les agents de la fonction publique. Ces derniers sont en effet particulièrement sensibles à la notion d'utilité sociale de leur mission. Ils tirent même une satisfaction non dissimulée de cet aspect de leur travail, constate une étude du Centre de recherches politiques de Sciences Po.

Le jugement de satisfaction au travail s'appuie-t-il sur les mêmes critères pour un salarié du secteur privé que pour un agent public ? Pas tout à fait, estime une récente étude du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof). Si dans les secteurs privé et public, *« la satisfaction éprouvée à l'égard de son emploi dépend bien plus des modes de gestion que de facteurs extrinsèques comme la rémunération et son individualisation »*, il existe toutefois une différence essentielle entre les deux secteurs quant à la notion de satisfaction dans son travail. Cette différence se situe *« sur le terrain de la motivation au travail »*, liée à *« l'idée d'utilité sociale »*. Cela *« vient confirmer l'existence d'une motivation de service public »*, indique l'étude. Dans le secteur public, cette motivation est un facteur important de satisfaction pour les agents. Elle constitue un lien entre les cadres (catégorie A) et les agents (catégorie C). Plus largement, si en moyenne 58 % des salariés (privé et public) se disent satisfaits de leur emploi, on compte 63 % de satisfaits parmi les agents publics (56 % dans le privé et 57 % dans les entreprises publiques). Par ailleurs, *« la différence* (de satisfaction, NDLR) *entre les cadres A de la fonction publique et les agents de catégorie C est moindre que celle qui sépare les cadres du privé des employés du privé »*.

Les hospitaliers sont les moins satisfaits

Pour mesurer le degré de satisfaction au travail, l'auteur a élaboré six facteurs. Parmi ceux-là : le degré de satisfaction vis-à-vis de la *« possibilité pour le supérieur d'évaluer l'investissement personnel »*, celui relatif au *« fait d'avoir de bonnes perspectives de carrière »*, au *« fait d'être reconnu pour son investissement dans le travail »*, ou encore au *« fait que la rémunération dépende de l'effort fourni au travail »*. Ce dernier paramètre mesure la satisfaction vis-à-vis de l'individualisation de la rémunération. Or, si 26 % de salariés du privé se disent satisfaits de cette individualisation, ils ne sont que 12 % parmi les agents publics et seulement 8 % parmi les enseignants. En matière de carrière, si en moyenne un quart des salariés du privé estiment que leurs perspectives sont satisfaisantes, seuls 19 % des employés ont cette opinion. Dans le public en revanche, 25 % des agents de catégorie C se disent satisfaits, 30 % parmi les agents de la catégorie B et 25 % parmi ceux de la catégorie A. L'environnement de travail *« est bien meilleur pour les cadres du privé que pour les cadres A de la fonction publique et surtout pour les enseignants. Inversement, les employés du privé connaissent une situation globalement plus médiocre que les fonctionnaires de catégorie C »*. Par ailleurs, parmi les trois versants de la fonction publique, *« la fonction publique hospitalière (FPH) est la moins bien lotie »*, souligne l'étude. Ses agents sont les moins satisfaits, notamment sur le plan de la carrière, de la reconnaissance de l'investissement au travail ou encore de l'individualisation de la rémunération.

LA SATISFACTION AU TRAVAIL DÉPEND BIEN PLUS DES MODES DE GESTION QUE DE FACTEURS COMME LA RÉMUNÉRATION…

VALÉRIE FORGERONT

© F. BLANC

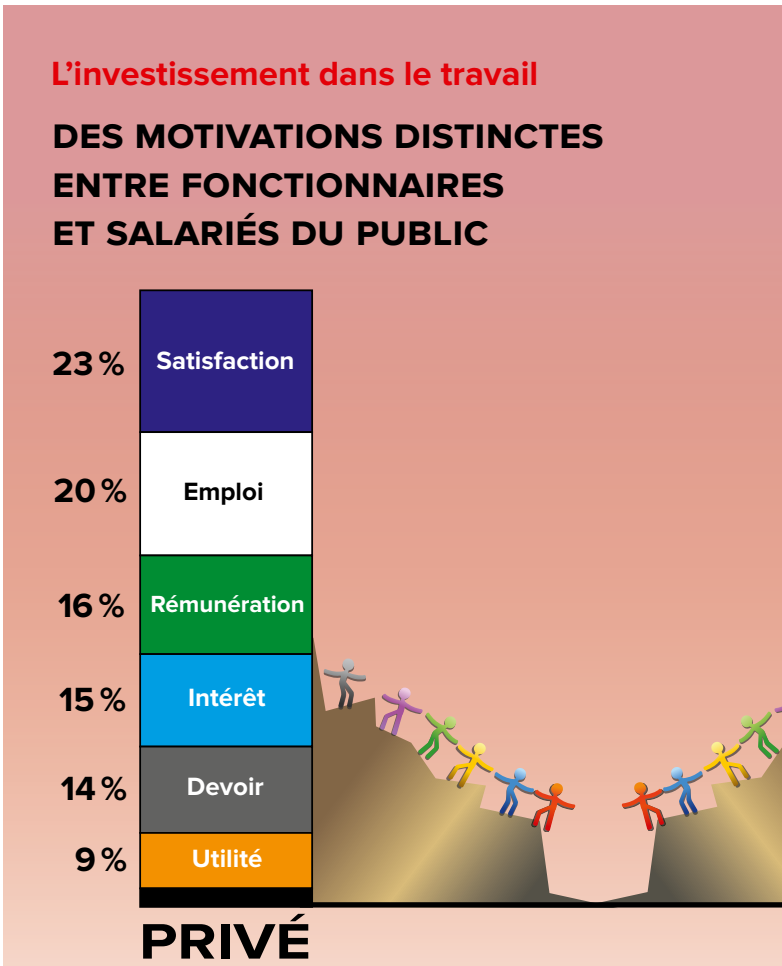

Détail des raisons prioritaires d'investissement dans le travail : satisfaction du travail accompli ; garder son emploi ; faire un travail utile aux autres ; obtenir une meilleure rémunération ou une promotion ; intérêt des tâches ; s'investir dans son travail est un devoir. Pas d'investissement dans le travail ou autre raison (3 % pour les agents publics et les salariés du privé).

Les facteurs de motivation dans l'emploi ne sont pas situés au même rang et n'ont pas le même poids selon que l'on est salarié du public ou du privé.

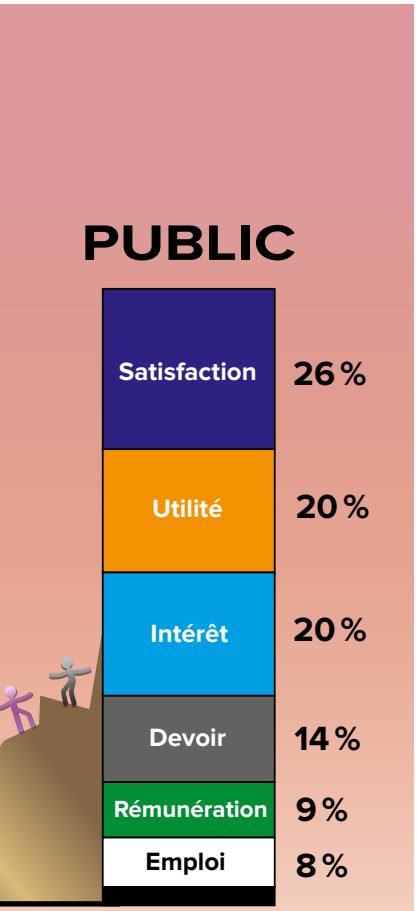

Source : La note du CEVIPOF octobre 2017

En 2017, être au service de la collectivité garde tout son sens

Certes, les agents publics apprécient d'être rémunérés chaque mois. Comme tout salarié et c'est la moindre des choses. Toutefois, s'ils affichent particulièrement en ce moment leurs revendications salariales – conséquence d'une perte de 16 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000 –, les fonctionnaires sont beaucoup moins *« motivés »* dans le travail par le facteur *« rémunération »* que les salariés du privé. En moyenne, 16 % des salariés du privé font de la rémunération une motivation prioritaire. Ils ne sont que 9 % à lui donner cette importance dans le public. Cette différence est particulièrement patente chez les cadres : 19 % de ceux du privé estiment que la rémunération est une motivation prioritaire. Les cadres de catégorie A du public ne sont que 7 % à le penser. En revanche, les agents publics soulignent dans leur ensemble l'attachement qu'ils portent à *« l'utilité sociale »* de la mission qu'ils exercent. Cet élément est en deuxième position dans le classement des facteurs de motivation, juste derrière celui exprimant la *« satisfaction »* d'accomplir son travail.

L'INTÉRÊT DES TÂCHES ACCOMPLIES EST UN FACTEUR PRIMORDIAL.

Une vraie *« motivation de service public »*

Les salariés du privé placent certes eux aussi ce dernier facteur en tête de liste, mais de manière moins prononcée. Pour 20 % des agents publics, le sentiment de l'utilité sociale du travail constitue donc une motivation essentielle. Seuls 9 % des salariés du privé sont du même avis. *« L'intérêt des tâches accomplies »* est aussi perçu comme un facteur primordial pour 20 % des agents, mais plus modestement pour 15 % des salariés du privé. Qu'ils travaillent dans le public ou dans le privé, 22 % des cadres en font toutefois une motivation prioritaire. Dans le public, 24 % des agents de catégorie B et 15 % de ceux de catégorie C estiment eux que l'intérêt des tâches accomplies motive particulièrement leur travail. Seuls 12 % des employés du privé pensent cela. Pour le Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po), *« l'existence d'une " motivation de service public " est vérifiée dans la France de 2017 »*.

V. F.

20 %
C'est la proportion d'agents du secteur public pour qui le sentiment de l'utilité sociale de leur travail constitue une motivation essentielle.

ZOOM

Détruire le cadre statutaire n'aurait aucun sens

Si *« rémunération »* ou *« perspective de carrière »* constituent des facteurs de motivation dont le poids varie selon que l'on questionne le secteur public ou le privé, ces deux facteurs *« restent des motivations assez peu mentionnées en premier »*, constate l'étude. Et ce constat est d'importance. *« Cela vient sérieusement limiter l'idée selon laquelle la privatisation serait un outil puissant pour réformer les catégories les plus modestes de la fonction publique, censées être moins efficaces que dans le privé. »*

Deux concertations, une négociation et des discussions

individuel doit être garanti collectivement, nous entendons préserver le congé individuel de formation et nous sommes contre une monétisation du compte personnel.
Pour l'Assurance chômage, outre l'absence de réduction des droits des chômeurs, nous revendiquons la mise en place d'un bonus-malus et le maintien de la négociation par les interlocuteurs sociaux de la convention d'Assurance chômage.
S'agissant de la couverture des démissionnaires et des indépendants, il convient pour ces derniers de savoir clairement qui va payer ! Celles et ceux qui (par exemple : Uber, Deliveroo), aujourd'hui, sont économiquement dépendants doivent pouvoir bénéficier d'une couverture chômage avec une cotisation dite salariale et une cotisation du donneur d'ordres.
Pour le moment, nous sommes en phase de discussion et de confrontation des points de vue.
Enfin, s'agissant des retraites, dossier qui devrait s'étaler jusqu'à 2019, nous avons eu un premier contact portant sur la méthode.
Sur tous ces dossiers, FO gardera sa ligne de conduite en s'appuyant sur ses positions, ses revendications et sa liberté de comportement.

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR

- **Motivation.** Le désengagement des salariés au travail s'accentue depuis 2009 (étude Malakoff Médéric) : www.force-ouvriere.fr/6742
- **Services publics locaux.** Et si leur retour dans le giron public constituait la solution pour réaliser des économies ? : www.force-ouvriere.fr/7278
- **Une enquête d'opinion** confirme l'attachement des citoyens à leurs services publics locaux et de proximité : www.force-ouvriere.fr/6441

En bref

GALERIES LAFAYETTE

FO dénonce le projet de cession en franchise

Alors que le groupe a annoncé lors d'un CCE la cession en franchise de 22 magasins en province, FO Commerce dénonce *« la volonté d'une rentabilité à l'extrême sans la gestion du personnel »*. Pour Gérald Gautier, de FO Commerce, *« on n'annonce pas un projet d'une telle ampleur aux représentants du personnel sans l'avoir bien travaillé en amont »*. Plus de 900 salariés sont concernés et FO craint des fermetures de magasins.

LA POSTE

Grève dans les centres de ressources humaines

Les 2 200 salariés des centres de ressources humaines de La Poste étaient appelés à la grève le 30 novembre par FO, ainsi que la CGT et Sud, pour revendiquer notamment le maintien de tous les emplois et de tous les sites, alors que la mutualisation de leurs métiers est prévue en 2018. Ils revendiquent aussi le remplacement systématique et rapide de tous les départs par des emplois pérennes.

LIBYE

La CSI rallie l'appel contre le commerce de migrants

La Confédération syndicale internationale *« condamne avec véhémence la pratique abominable de la vente d'esclaves migrants en Libye »*, et a rallié l'appel de l'Union africaine au gouvernement libyen de s'assurer que tous les cas fassent l'objet d'enquêtes, que les responsables soient poursuivis et sanctionnés, et que les victimes et leurs familles soient dédommagées et réhabilitées.

Mal-être des policiers : FO revendique une meilleure organisation du travail

RISQUES PSYCHOSOCIAUX Les organisations syndicales ont été reçues le 24 novembre par le ministre de l'Intérieur pour une réunion consacrée à la prévention du suicide chez les forces de l'ordre. Pour le syndicat SGP-Unité-Police FO, il faut s'attaquer en priorité à la réforme des cycles de travail.

« *On ne peut être bien dans sa peau de policier que si on est bien dans sa vie sociale et familiale* », estime Yves Lefebvre, secrétaire général d'Unité-SGP-Police FO. Or, difficile pour les hommes de terrain de trouver cet équilibre lorsqu'ils ne bénéficient que d'un week-end toutes les six semaines.

En 2017, quarante-six suicides ont été enregistrés chez les policiers. Gérard Collomb a réuni les syndicats de la profession pour élaborer un plan de prévention des risques psychosociaux. En matière de bilan, l'analyse de FO rejoint quasi intégralement celle du gouvernement. *« Le métier de policier n'est pas le seul vecteur du suicide, mais c'est un des vecteurs aggravants »*, reconnaît Yves Lefebvre sur BFM TV.

Mettre un terme aux objectifs chiffrés

Pour FO, il est urgent de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle. La première revendication porte sur la mise en place, partout où c'est possible, d'un cycle permettant de bénéficier d'un week-end sur deux. FO, qui dénonce le manque de considération et la politique du chiffre dont souffrent les personnels, souhaite aussi une réforme du management. Autre demande, la création d'une visite médicale annuelle ciblée sur la prévention. Le ministre réunira de nouveau les syndicats d'ici quatre mois pour faire le point.

CLARISSE JOSSELIN

© F. BLANC

Nettoyage : un mois de grève dans les gares du nord de l'Île-de-France

Pas moins de 90% des salariés de H. Reinier (groupe Onet) chargés du nettoyage des soixante-quinze gares SNCF du nord de l'Île-de-France ont entamé une grève le 2 novembre, à l'appel notamment de FO, pour que leur direction respecte la loi en appliquant la convention collective du secteur d'activité, la manutention ferroviaire, à tous ses employés. Près d'un quart d'entre eux dépend de celle du nettoyage de bureaux, moins favorable. À l'ordre du jour aussi : la revalorisation des primes vacances et de panier, de façon à être aligné sur d'autres chantiers de la Région Île-de-France où les tarifs sont supérieurs.

E. S.

© IAN HANNING / REA

FO revendique un plan stratégique industriel chez Ascometal

L'ancienne filiale d'Usinor (1500 salariés) a été placée en redressement judiciaire le 22 novembre. Le tribunal de grande instance de Strasbourg a fixé la période d'observation à six mois. L'État s'est engagé le 28 novembre à *« trouver un repreneur crédible »*. FO Métaux, rappelant qu'Ascometal est déjà passé entre les mains du groupe italien Luchini, puis du fonds américain Apollo et d'un consortium d'investisseurs français et britanniques, revendique un *« plan stratégique industriel adapté et réaliste avec un financement permettant d'assurer la pérennité de l'activité et donc le maintien des emplois et des compétences en France »*.

E. S.

Maisons de retraite : la grogne monte et s'organise

SANTÉ Réunis à Paris le 28 novembre, trois cent cinquante délégués de la Fédération FO Santé se sont prononcés pour une journée de grève nationale dans les Ehpad, début 2018.

Dégradation sans précédent des conditions de travail, diminution dramatique du temps consacré aux soins des résidents, entraînant de la maltraitance et de la souffrance au travail : la situation catastrophique liée au manque de moyens financiers et humains dans les Ehpad exige une mobilisation d'ensemble et de nombreux mouvements éparpillés. C'est ce qu'ont estimé les 350 délégués FO venus de 200 maisons de retraite et Ehpad, réunis au siège de la confédération à Paris le 28 novembre.

Une douche par mois

Lors d'une conférence nationale pour la défense des Ehpad, à l'initiative de la Fédération des Services publics et de Santé FO (SPS FO), les 50 délégués qui se sont succédé à la tribune ont témoigné de conditions parfois insoutenables : douches réduites à une par mois, toilettes *« VMC (Visage mains cul) ou VC (Visage cul) »*, repas expédiés en six minutes chrono, personnes alitées faute de personnel pour les lever…

« A minima, 25 000 créations d'emplois sont nécessaires », estime Denis Basset, secrétaire général de la branche santé de la fédération SPS FO. Constatant la surdité du gouvernement sur la question, Romain Gizolme, de l'AD-PA (association de directeurs d'Ehpad) *« partage l'analyse de FO »*.

FO proposera aux autres organisations syndicales et aux familles de résidents de rejoindre la mobilisation, à laquelle participeront aussi les retraités de l'UCR FO.

La journée de grève nationale, début 2018, portera sur les effectifs et le retrait de la nouvelle réforme tarifaire des Ehpad.

FRANÇOISE LAMBERT

© F. BLANC

La conférence nationale FO pour la défense des Ehpad s'est déroulée à Paris, au siège de la confédération, le 28 novembre 2017.

ÉCLAIRAGE

Les Ehpad en chiffres

50% des places en hébergement pour personnes âgées dépendantes sont dans des établissements publics, 28% dans des établissements privés à but non lucratif et 22% dans des établissements privés commerciaux. L'âge moyen de l'entrée en Ehpad était de 84 ans et 9 mois en 2011. Plus de 40% des résidents en Ehpad souffrent d'une pathologie démentielle. La durée moyenne de séjour est d'environ deux ans et demi.

La Cour des comptes prône une nouvelle gouvernance de l'Assurance maladie

PRÉCONISATION Dans un rapport publié le 29 novembre 2017, la Cour des comptes prescrit des remèdes de cheval pour venir à bout du déficit de la Sécurité sociale. Dans la pharmacopée des magistrats, un rôle amoindri de la Caisse nationale d'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Du déconventionnement des médecins libéraux qui abuseraient des dépassements d'honoraires aux *« nécessaires restructurations hospitalières »*, qui doivent aboutir à des fermetures de lits, jugés encore trop nombreux ; d'une politique plus coercitive pour obliger les jeunes médecins à s'installer dans les déserts médicaux à une nouvelle articulation entre l'Assurance maladie et l'assurance complémentaire… les mesures proposées s'inscrivent, selon Didier Migaud, premier président de la juridiction financière, dans *« un changement de paradigme »* de la régulation de l'Assurance maladie.

Une agence nationale de santé

Une révolution qui, selon la Cour, nécessite un *« double pivotement »*. Le premier doit donner plus de pouvoir aux agences régionales de santé (ARS) en matière d'organisation et de restructuration des soins, ainsi qu'un renforcement de leur responsabilité financière.

Le second élargit les compétences de l'État via la création d'une agence nationale de santé, et ce, au détriment de la Caisse nationale d'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). L'État ayant la charge du secteur hospitalier et la CNAMTS celle des soins de ville. Pilotée par l'État, la nouvelle agence regrouperait l'ensemble des compétences dévolues aux deux acteurs. La CNAMTS se recentrant sur sa fonction de règlement des prestations et de contrôle et de lutte contre la fraude. Une projection qui fragilise un peu plus le paritarisme dans la gouvernance de l'Assurance maladie.

NADIA DJABALI

© F. BLANC

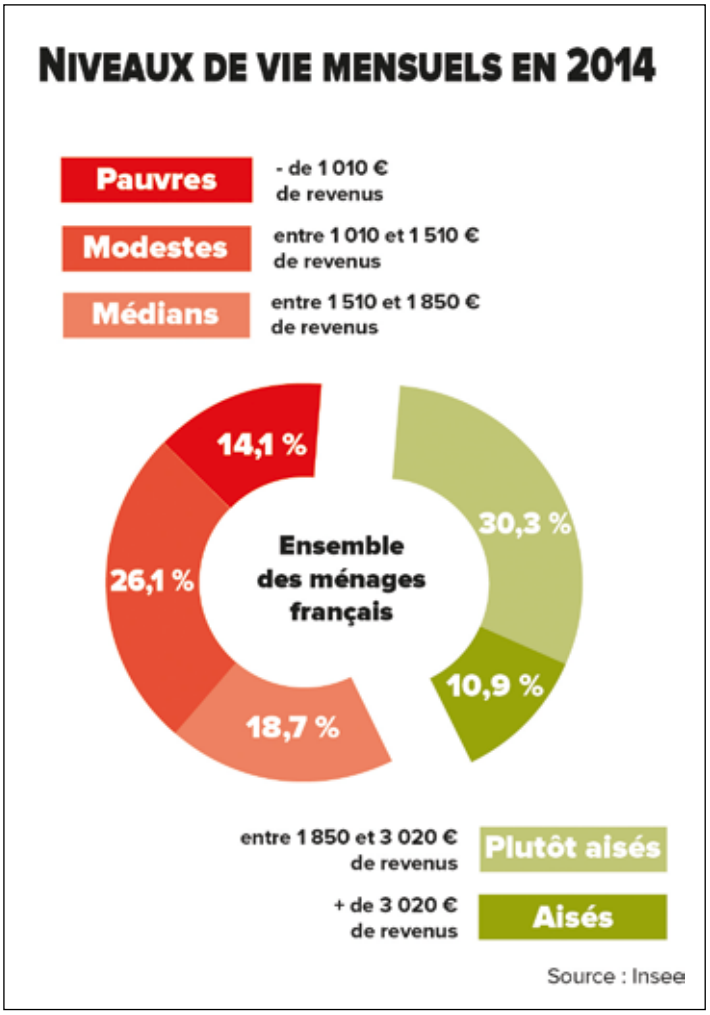

FOCUS

Les ménages médians moins nombreux outre-mer

En 2013, dans les quatre départements d'outre-mer, moins d'une personne sur dix (9%) vit dans un ménage médian, contre 18,7% en métropole, selon l'Insee. En revanche, 29% des personnes appartiennent à un ménage pauvre et 23% à un ménage aisé, soit deux fois plus qu'en métropole. Dans la catégorie médiane, les familles monoparentales sont plus fréquentes, avec un ménage concerné sur cinq. Autre caractéristique, près de la moitié de ces individus ne possèdent aucun diplôme ou seulement un certificat d'études primaires. Seuls quatre sur dix sont en emploi et près de deux sur dix sont au chômage.

L'Insee dresse le portrait de la France du milieu

ÉTUDE Dans son « Portrait social » de la France, paru le 21 novembre 2017, l'Insee s'est penché sur les ménages à niveau de vie médian, qui se situent au milieu de l'échelle sociale. Cette catégorie très hétérogène représente près d'une personne sur cinq en France métropolitaine.

Ils ne sont ni riches ni pauvres et sont souvent les oubliés des études. L'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques, offre un éclairage sur les *« gens du milieu »*. Ce sont les 11,6 millions de personnes dont le niveau de vie du ménage se situe entre 1 510 et 1 850 euros net par mois et par adulte (en 2014) après impôts et versement des prestations sociales. Concrètement, leur niveau de vie se situe à plus ou moins 10 % de la médiane, qui sépare la population en deux parties égales. Leur part dans la population a progressé de 1,5 % en vingt ans.

Lors de la présentation de l'ouvrage devant la presse, les auteurs ont précisé que ces individus ne devaient pas être confondus avec la classe moyenne, catégorie sociale pour laquelle il n'existerait pas de définition consensuelle et qui aurait une amplitude plus large.

Alors qui sont-ils ? Ce sont davantage des familles traditionnelles avec enfants mineurs (38 %). Suivent les couples de 55 ans ou plus.

Près de 60% des ménages français ont des revenus inférieurs à 1850 euros.

S'ILS SONT À L'ABRI DU BESOIN, ILS N'ONT PAS TOUJOURS LES MOYENS DE PARTIR EN VACANCES…

Seuls 4 % d'entre eux sont en famille monoparentale. Autre caractéristique, ils sont peu diplômés : un quart est sans diplôme et seuls 10 % ont un diplôme supérieur à bac + 2.

En matière d'activité, un peu plus de la moitié des personnes vivant dans un ménage médian (54 %) est en emploi, ce qui les rapproche des plus aisés. En majorité ce sont des ouvriers ou des employés, seuls 7 % sont cadres. Autre constat, en dix ans certains métiers auparavant plutôt aisés se sont rapprochés de la « classe médiane ». C'est notamment le cas des professions intermédiaires de la fonction publique et des professions de l'information, des arts et des spectacles.

62% sont propriétaires de leur logement

En terme de revenus, la très grande majorité n'a pas de difficultés à assouvir ses besoins fondamentaux (nourriture, chauffage, etc.). Mais plus d'un ménage sur cinq n'a pas les moyens de partir une semaine en vacances et près d'un sur quatre ne peut pas remplacer ses meubles hors d'usage.

Le montant de leur patrimoine, de 190 000 euros en moyenne, est très variable. Si 10 % des ménages ont un patrimoine moyen de 8 000 euros, ils sont aussi 10 % à avoir un patrimoine de 319 000 euros.

Enfin, les ménages médians sont plus fréquemment propriétaires qu'il y a vingt ans. Ils sont 62 % à posséder leur résidence principale, majoritairement une maison individuelle. Mais avec la hausse des prix de l'immobilier, ils vivent davantage en périphérie des grandes villes qu'il y a vingt ans et sont davantage endettés. Enfin, s'ils sont plutôt satisfaits de la vie qu'ils mènent, ils se disent peu optimistes pour l'avenir.

CLARISSE JOSSELIN

CE QUI CHANGE

Les démarches concernant les cartes grises (certificat d'immatriculation) s'effectuent sur Internet depuis le 1er novembre, tout comme la déclaration de cession d'un véhicule et les demandes de carte ou de duplicata.

***Idem* pour les demandes concernant le permis de conduire** en cas de vol, détérioration, expiration de la durée administrative, prorogation poids lourd, changement d'état civil, extension du permis de conduire, premier permis, etc.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

2 SUR 3

C'est la proportion de Français ayant froid chez eux, selon un sondage dévoilé en novembre. Les plus affectés sont les jeunes pour 75% d'entre eux et les locataires (59%), ces catégories étant celles ayant le plus de mal à s'acquitter de leurs notes de chauffage. 77% des sondés préfèrent *« ajouter des couches de vêtements supplémentaires »* plutôt que d'augmenter le chauffage.

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS a atteint 126,46 au troisième trimestre 2017, soit +0,90% sur un an.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Glyphosate : et à la fin, c'est Bayer qui gagne?

Le très contesté herbicide, essentiellement commercialisé par la multinationale Monsanto, a vu, à la surprise générale, son utilisation prolongée de cinq ans grâce au vote favorable de l'Allemagne.

Classé cancérigène probable par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, le glyphosate a donc vu son autorisation d'utilisation renouvelée pour cinq ans par l'Union européenne (UE), lors d'un vote des représentants de ses pays membres à la Commission européenne le 27 novembre, à Bruxelles. Il s'agissait d'un comité d'appel, le précédent scrutin n'ayant pas permis de dégager une majorité suffisante début novembre. Comme huit autres pays, la France a voté, comme annoncé, contre la proposition de la Commission européenne, le Portugal s'est abstenu, mais l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie, qui s'étaient abstenues lors du précédent vote, se sont prononcées pour, ainsi que quatorze autres pays. Les 65 % de la population de l'UE nécessaires pour obtenir la majorité qualifiée requise ont ainsi pu être atteints, mais de peu : 65,71 %. Le commissaire à la Santé de la Commission européenne s'est félicité des résultats.

79%
C'est le pourcentage de Français favorables à une interdiction immédiate du glyphosate (sondage SumofUs, octobre 2017).

Le glyphosate vaut bien une crise

Le vote favorable de l'Allemagne, représentant 16,06 % de la population européenne, a été déterminant. Il serait dû à son seul ministre de l'Agriculture, qui aurait agi sans réelle concertation gouvernementale. La chancelière Angela Merkel n'a pas semblé bouleversée outre mesure, déclarant : *« Le ministre a mal agi, cela ne devra plus se reproduire. »* Mais une partie de la coalition gouvernementale allemande a qualifié ce revirement de trahison, rendant encore plus difficiles les négociations post-électorales entre les principaux partis de la coalition au pouvoir. Avec ce vote, le glyphosate semble avoir considérablement imprégné l'Allemagne alors que son géant chimico-pharmaceutique Bayer s'apprête à absorber Monsanto, dont le Roundup au glyphosate est un produit phare. Après enquête, la Commission européenne devrait donner son aval ou non le 5 mars 2018. Quant à l'enquête sur le glyphosate, elle avait été confiée à une agence… allemande.

MICHEL POURCELOT

REPÈRES

Un pur produit chimique

Molécule de synthèse, le glyphosate a été élaboré par un chimiste suisse, Henri Martin, en 1950. Monsanto l'a breveté en 1974, sous l'appellation Roundup, pour en faire un redoutable herbicide de faible coût financier. Comme il détruit tout, il faut utiliser des semences conçues pour lui résister. Que Monsanto propose à la vente.

Agenda

Mercredi 13 décembre

SYNDICAT ET OCDE

Le TUAC (Commission syndicale de l'OCDE) tient son assemblée générale plénière annuelle. À l'ordre du jour, l'élection du secrétaire général, en remplacement de John Evans qui occupait cette responsabilité depuis 1985.
Outre FO et les principales confédérations syndicales françaises, sont membres du TUAC les organisations syndicales nationales des trente-cinq pays membres de l'OCDE. Cette dernière est issue de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), instituée en 1948 pour administrer le plan Marshall, financé par les États-Unis pour aider à la reconstruction d'un continent dévasté par la guerre.

Jeudi 7 décembre
CLIMAT
Météo France, chargé de la prévision météorologique, de la climatologie et de la recherche dans ces matières, organise une présentation à la presse : « Comment le climat en Arctique influence-t-il celui de nos latitudes ? ».

Vendredi 8 décembre
FORMATION PROFESSIONNELLE
Deuxième séance de négociation interprofessionnelle, sur l'alternance. Patronat et syndicats ont prévu son terme le 16 février 2018.

Mardi 12 décembre
SUIVI DE LA COP21
À l'initiative de la France, un sommet doit se tenir à Paris sur le suivi des engagements de l'accord de Paris, adopté lors de la COP21 en décembre 2015.

Mercredi 13 décembre
AVIS DU CESE
Le Cese débat en vue de l'adoption d'un projet d'avis relatif aux déserts médicaux. La veille, il aura examiné cet avis : « Comment mieux tirer parti du potentiel touristique de la France dans un monde hyperconnecté ? ».

LA COLÈRE

FO Banques condamne, dans un communiqué du 28 novembre, l'annonce par la Société générale de la suppression de 900 postes, qui s'ajoute aux 2550 suppressions déjà connues. Elle dénonce le sacrifice des emplois et des salariés *« pour permettre toujours plus de milliards d'euros de bénéfices »*. Elle s'inquiète de la dégradation des conditions de travail et de l'impact sur les clients, avec la fermeture d'une centaine d'agences. FO compte saisir le gouvernement pour combattre ces suppressions d'emplois *« boursières »*.

LA GRÈVE

Une intersyndicale, dont FO, a appelé les salariés d'Alstom à faire grève le 30 novembre et à se rassembler devant le ministère de l'Économie. Les syndicats exigent du gouvernement qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour préserver tous les sites Alstom en France, toutes les activités et tous les emplois sur chaque site.
En septembre dernier un protocole d'accord a été signé entre l'entreprise ferroviaire et Siemens, il prévoit qu'Alstom devienne une filiale du groupe allemand.

LA CONVOCATION

Yann Perrotte, secrétaire général de l'UD FO de la Manche, est convoqué au commissariat de Cherbourg le 6 décembre à la suite d'une plainte de Naval Group (ex-DCNS). Il lui est reproché *« une infraction d'entrave à la liberté d'exercice du travail à DCNS »*, dans le cadre d'une journée d'action contre le projet de loi El Khomri, fin mai 2016. Ce jour-là, un piquet de grève avait été organisé devant l'entreprise. Les autres syndicats ayant pris part à cette mobilisation seront aussi entendus par la police.

«Ce qui ne tue pas rend plus fort»

PORTRAIT Pascal Lopez est délégué central chez Sanofi SAG, qui regroupe les fonctions support du géant pharmaceutique et emploie 3800 salariés. En juin 2017, il a dénoncé un système d'évaluation illégale de cadres.

© F. BLANC

13
C'est le nombre de plans sociaux vécus par Pascal Lopez dans son entreprise depuis 1983.

Il a parfois le sentiment d'être un rat de laboratoire. Entré en 1983 comme biologiste chez Pharmuka, Pascal Lopez, 57 ans, a vécu plus de dix plans sociaux au sein de la même entreprise, passée sous l'enseigne Rhône-Poulenc, puis Sanofi.

Il a adhéré à FO dès 1983, à l'invitation d'un militant. Devenu rapidement le secrétaire du syndicat, il empêche vingt-cinq licenciements l'année suivante et gagne en crédibilité auprès des salariés. Il multiplie les mandats syndicaux, dans l'entreprise comme dans l'interpro. À tel point qu'il lui devient difficile de faire de la recherche. Il se reconvertit dans l'informatique en 1997.

Une liste noire de 200 personnes à virer

En avril 2016, il apprend la présence de puces RFID dans les badges des salariés, à Gentilly et à Lyon. Il organise une mobilisation et interpelle les médias sur cet *« outil de flicage potentiel »*. *« J'ai été menacé, mais j'ai gagné la confiance des salariés »*, se félicite-t-il.

En juin 2017, il dénonce sur France Inter la mise en place d'un système illégal de classement de salariés chez Sanofi. Des cadres lui ont secrètement transmis un an d'échanges par mail sur le sujet et une liste nominative de deux cents personnes à virer, dont l'ensemble des représentants du personnel du secteur concerné.

« Ça a été très compliqué pour moi, physiquement et psychologiquement, avoue-t-il. *J'ai eu trois mois d'arrêt avec des hospitalisations successives. Mais ce qui ne tue pas rend plus fort. »* Depuis, même s'il ne le revendique pas, plusieurs acteurs de ce classement ont été mutés. Le responsable technique informatique monde, aux États-Unis, a été remercié. Quant au syndicat, il a triplé son nombre d'adhérents, dont beaucoup sont des cadres.

CLARISSE JOSSELIN

+ SUR LE SITE FORCE-OUVRIERE.FR

Congrès FO Lille 2018

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr

Congrès de l'UD FO de la Mayenne (53)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de la Mayenne s'est tenu le 18 novembre, sous la présidence de Michèle Biaggi, secrétaire confédérale.

Congrès de l'UD FO de la Nièvre (58)

Le congrès de l'union départementale de la Nièvre s'est tenu le 25 novembre à Magny-Cours, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral.

Agenda FO 2018

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : www.boutique-fo.fr

Votre hebdomadaire au format PDF

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

Photographies de Force Ouvrière

Les photos de la Journée nationale Travail & Handicap du 5 décembre 2017 et de la Journée des Ehpad du 28 novembre 2017 sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

FO HEBDO

Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55
Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
Directeur de la publication : J.C. Mailly
Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier
Rédacteur en chef : D. Rousset
Révision : M.P. Hamon
Abonnements : 01 40 52 82 33
Création graphique et réalisation : Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)
Imprimé par RPN, Livry-Gargan
Commission paritaire : 0921 S 05818
ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** décembre 2017
Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.